

COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 14 août 2020 à 20 H 30

Compte-rendu de séance n° 6

L'an deux mille vingt, le quatorze août, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Date de convocation le 10 août 2020,

Etaient présents :

Mr ARGENTI Alexis – Mme BALDINI Murielle – Mme NEDELEC-CORSO Scylia – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry

Etaient absents représentés : Mme MIRONNEAU Nathalie (pouvoir à Mr ARGENTI Alexis) - Mr DELBAUVE Robert (pouvoir à Mme BALDINI Murielle)

Désignation du secrétaire de séance

Mme NEDELEC-CORSO Scylia est désignée secrétaire de Séance

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1 – Validation du compte-rendu de séance n° 05 du 30/07/2020 :

Monsieur le Maire informe que le compte-rendu n° 05 du 30 juillet 2020 sera soumis à approbation à la prochaine séance.

2 – Accord bail à la société SBBF (SOLBANI-BONILLO-BEGAULT-FAUVILLE) Auberge le Vieux Moulin et montant loyer HT :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

- Que le permis d'exploitation n° UF/2020-08635 a été délivré le 11/08/2020 à Mr SOLBANI Paul Laurent, portant sur la législation et la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public.

Et demande que soit fixé le montant du loyer mensuel à six cents euros hors taxes (600.00 € HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, FIXE le montant du loyer mensuel à six cents euros hors taxes (600.00 € HT) à l'UNANIMITE

Et AUTORISE le Maire à signer le bail.

3 – Proposition nouvelles compétences du SDEG :

Monsieur le Maire informe des nouvelles compétences de maintenance curative et préventive du réseau d'éclairage public proposées par le Syndicat Départemental de l'électricité et du Gaz et demande aux membres du conseil municipal de valider cette proposition de transfert de compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le transfert de ces compétences au SDEG à l'UNANIMITE.

4 – Proposition achat cave (particulier) :

Monsieur le Maire informe que la cave attenante au Vieux Moulin ne peut être vendue ; cette cave est utilisée et équipée d'installations servant à l'exploitation de l'Auberge.

5 – DPU :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal de la nécessité de mettre en place un Droit de Prémption Urbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la mise en place d'un DPU, à l'UNANIMITE.

6-Dotation Cantonales 2020 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant la voirie Communale subventionnables :

Devis n° 1 :

Alain Feralis concernant la sécurisation du quartier de L'Esclé montant total des travaux HT : 6480.00€

Devis n° 2 :

Fuente Menuiserie concernant la fabrication et pose de garde de corps montant total des travaux HT : 3400.00€

Devis n° 3 :

SCOFFIER Frères concernant la confection d'un dispositif de sécurité de route de L'Isclé montant total des travaux HT: 23 517.50€

Devis n° 4 :

EURL LOMBART CONSTRUCTION concernant la démolition complète d'une jardinière et une création d'une jardinière en pierre de taille montant total des travaux HT : 3945.00€

Le Conseil Municipal valident à l'UNANIMITE ces choix

La séance est levée à 21 h 30